

**Ottawa Public Library Board
Conseil d'administration de la bibliothèque publique d'Ottawa**

July 12, 2016 / 12 juillet 2016

**Submitted by / Soumis par:
Danielle McDonald, Chief Executive Officer / directrice générale**

*Contact Person / Personne ressource:
Elaine Condos, Division Manager, Central Library Project
613-580-2424 ext. 32180, Elaine.Condos@BiblioOttawaLibrary.ca*

File Number / N° de dossier : OPLB-2016-0171

SUBJECT: Central Library Development Project: Site Evaluation Process

**OBJET : Projet de construction de la Bibliothèque centrale : processus
d'évaluation des emplacements**

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa :

- 1. Approuve les critères d'évaluation des emplacements, y compris les pondérations associées, pour le projet de construction de la Bibliothèque centrale, tel que décrit plus en détail dans le présent rapport;**
- 2. Autorise le personnel à entamer le processus d'évaluation des emplacements;**
- 3. Charge le personnel de rendre compte au C.A. des résultats de la première étape du processus d'évaluation des emplacements lors de la réunion du C.A. prévue en août 2016.**

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Ottawa Public Library Board:

- 1. Approve site evaluation criteria including associated weightings for the Central Library Development Project, as further described in this report; and,**
- 2. Authorize staff to commence the site evaluation process; and,**
- 3. Direct staff to report back to the Board on the results of Stage 1 of the Site Evaluation Process at a Board meeting to be held in August 2016.**

RÉSUMÉ

Le projet de construction de la Bibliothèque centrale est une initiative stratégique approuvée du C.A. de la Bibliothèque publique d'Ottawa (le C.A.) et du Conseil municipal de la Ville d'Ottawa (le Conseil). Il s'agit d'un projet de transformation et de développement urbain. Un processus de planification simultané a été approuvé pour la réalisation d'une Bibliothèque centrale autonome (propre à la BPO) et d'une installation conjointe, par suite d'une manifestation d'intérêt de Bibliothèque et Archives Canada (BAC), dans le cadre d'un éventuel partenariat avec la BPO.

Le présent rapport fournit de l'information entourant le processus de sélection d'un emplacement, notamment des critères d'évaluation et des pondérations recommandées, que le C.A. devra examiner et approuver. Le processus de sélection d'un emplacement comprend plusieurs étapes, comme l'élaboration d'un inventaire des emplacements potentiels, l'évaluation de ces emplacements au regard des critères d'évaluation approuvés par le C.A., ainsi que d'autres vérifications préalables, qui donneront lieu à des recommandations d'emplacements privilégiés, faites dans le cadre d'un descriptif décisionnel plus large à la fin de l'année. Ces recommandations seront soumises à l'examen et à l'approbation du C.A., et feront ensuite l'objet d'une recommandation au Conseil. Ce dernier dispose du pouvoir décisionnel final quant à l'emplacement de la Bibliothèque centrale.

L'évaluation des emplacements est un processus en plusieurs étapes faisant appel à des ressources internes et externes ainsi qu'à des experts en la matière. Un comité d'évaluation pluridisciplinaire fonctionnant par consensus évaluera les emplacements potentiels au regard des critères approuvés. Un commissaire à l'équité indépendant surveillera le processus pour en garantir la transparence. Des critères généraux de classement et des directives d'évaluation, que le Comité a acceptés, ont été élaborés pour le processus d'évaluation. Les mêmes critères ont été appliqués pour la bibliothèque autonome et pour l'installation partagée avec BAC.

Des critères d'évaluation des emplacements ont été recommandés pour ces deux projets, compte tenu des commentaires du public, des travaux préliminaires réalisés par les experts en la matière de la Ville, des pratiques exemplaires et d'expertises techniques. Deux séries de critères, résumés ci-dessous, ont été établies pour la bibliothèque autonome et l'installation partagée avec BAC : critères d'évaluation préalable (tableau 1) et critères d'évaluation détaillée (tableau 2).

Tableau 1 : Synthèse des critères d'évaluation préalable

Critères d'évaluation préalable	Installation autonome de la BPO		Installation partagée BPO-BAC	
	N° de point	Pondération	N° de point	Pondération
Condition obligatoire	Réussite/échec		Réussite/échec	
L'emplacement permet la conception et la construction d'une installation accessible aux personnes handicapées	S-1	Oui / Non	S-1	Oui / Non
Attributs physiques de l'emplacement	40 points		40 points	
Superficie suffisante pour mener le programme d'édifice fonctionnel	S-2	20 points	S-2	20 points
La configuration et les caractéristiques de l'emplacement permettent une conception architecturale novatrice	S-3	5 points	S-3	5 points
Visibilité de l'emplacement	S-4	15 points	S-4	15 points
Accessibilité	40 points		40 points	
Accessibilité en transport en commun	S-5	25 points	S-5	25 points
Accessibilité à pied et à vélo	S-6	15 points	S-6	15 points
Emplacement dans le secteur central	20 points		20 points	
Proximité du centre culturel et administratif de la ville	S-7	20 points	S-7	20 points

Critères d'évaluation préalable	Installation autonome de la BPO		Installation partagée BPO-BAC	
	N° de point	Pondération	N° de point	Pondération
TOTAL – Critères d'évaluation préalable	100 points		100 points	

Les emplacements potentiels doivent respecter plusieurs conditions obligatoires des critères d'évaluation préalable pour être évalués au regard des critères d'évaluation détaillée.

Tableau 2 : Synthèse des critères d'évaluation détaillée

Critères d'évaluation détaillée	Installation autonome de la BPO		Installation partagée BPO-BAC	
	N° de point	Pondération	N° de point	Pondération
Capacité physique de l'emplacement	20 points		16 points	
Zonage	D-1	5 points	D-1	4 points
La configuration et les caractéristiques de l'emplacement permettent une conception durable et limitent les incidences sur l'environnement	D-2	10 points	D-2	8 points
Proximité de places de stationnement payantes	D-3	5 points	D-3	4 points
Pertinence contextuelle	20 points		20 points	

Critères d'évaluation détaillée	Installation autonome de la BPO		Installation partagée BPO-BAC	
	N° de point	Pondération	N° de point	Pondération
Les aménagements existants ou planifiés dans les environs seront complémentaires du caractère et de l'image de l'installation	D-4	10 points	D-4	8 points
Proximité d'installations culturelles, commerciales, résidentielles et institutionnelles, existantes ou planifiées, complémentaires en matière de fonction et d'utilisation	D-5	10 points	D-5	6 points
Proximité, d'installations institutionnelles gouvernementales, existantes ou planifiées, complémentaires en matière de fonction et d'utilisation			D-6	6 points
Possibilités de contribuer aux initiatives municipales de planification et de développement	35 points			
Possibilités de contribuer aux initiatives municipales et nationales de planification et de développement			39 points	
La construction de la nouvelle bibliothèque tiendrait lieu de catalyseur et de moteur économique pour le développement du secteur central	D-6	10 points		

Critères d'évaluation détaillée	Installation autonome de la BPO		Installation partagée BPO-BAC	
	N° de point	Pondération	N° de point	Pondération
La construction de la nouvelle installation partagée avec BAC tiendrait lieu de catalyseur et de moteur économique pour le développement du secteur central			D-7	7 points
La construction de la nouvelle bibliothèque contribue aux politiques de développement, aux plans secondaires et aux objectifs de croissance axée sur le transport en commun et de densification de la Ville	D-7	10 points		
La construction de la nouvelle installation partagée avec BAC contribue aux politiques de développement, aux plans secondaires et aux objectifs de croissance axée sur le transport en commun et de densification de la Ville			D-8	7 points
La construction de la nouvelle installation partagée avec BAC contribue au Plan détaillé de la Commission de la capitale nationale (CCN)			D-9	7 points
La construction de la nouvelle bibliothèque contribue à la création	D-8	15 points		

Critères d'évaluation détaillée	Installation autonome de la BPO		Installation partagée BPO-BAC	
	N° de point	Pondération	N° de point	Pondération
d'un nouveau centre d'attraction et d'une identité municipale				
La construction de la nouvelle installation partagée avec BAC contribue à la création d'un nouveau centre d'attraction et d'une identité municipale			D-10	9 points
La construction de la nouvelle installation partagée avec BAC contribue à la création d'un nouveau centre d'attraction national qui profite à la capitale nationale et aux Canadiens			D-11	9 points
Obstacles	25 points		25 points	
Aucun obstacle physique d'importance	D-9	7 points	D-12	7 points
Aucun obstacle de viabilisation d'importance	D-10	5 points	D-13	5 points
Aucun obstacle environnemental d'importance	D-11	5 points	D-14	5 points
Aucun obstacle juridique d'importance	D-12	8 points	D-15	8 points
TOTAL – Critères d'évaluation détaillée	100 points		100 points	

Le Comité d'évaluation commencera à évaluer les emplacements potentiels après l'approbation par le C.A. des critères d'évaluation et des pondérations. Cette première étape du processus d'évaluation donnera lieu à la création d'une liste, par ordre d'importance, des emplacements où pourraient être construites une bibliothèque autonome et une installation partagée BPO-BAC. Ce classement sera fourni au C.A. en août, puis confirmé et vérifié préalablement à la sélection d'emplacements privilégiés. Le processus de sélection d'un emplacement trouvera son aboutissement avec, en août, une recommandation au C.A. relativement à un ou des emplacements privilégiés et la présentation d'une justification stratégique concernant la sélection de l'emplacement. Il s'inscrira dans le cadre d'un descriptif décisionnel plus large qui précisera les prochaines étapes du projet de construction de la Bibliothèque centrale. L'acquisition par le C.A. de la Bibliothèque publique d'Ottawa d'un terrain pouvant accueillir le projet de construction de la Bibliothèque centrale devra être acceptée par le Conseil, conformément à l'article 19 de la **Loi sur les bibliothèques publiques**.

La liste des emplacements potentiels sera diffusée une fois que le C.A. aura approuvé les critères d'évaluation des emplacements et les pondérations, afin de garantir l'intégrité et l'indépendance du processus d'approbation des critères d'évaluation. Les détails entourant cette diffusion suivront ultérieurement.

CONTEXTE

Le 9 juin 2015, le C.A. de la Bibliothèque publique d'Ottawa a reçu le rapport sur la construction de la Bibliothèque centrale n° OPLB-2015-0061, qui portait sur la planification de la Bibliothèque centrale. En réaction, le C.A. a approuvé la motion n°20150609/3, qui offrait au personnel une orientation sur les prochaines étapes du projet de Bibliothèque centrale, notamment un processus de mise en œuvre par étapes pouvant servir de fondement dans l'examen des possibilités entourant la construction d'une Bibliothèque centrale. Le 8 juillet 2015, la construction de la Bibliothèque centrale était approuvée en tant que priorité pour le mandat 2015-2018 du Conseil. Il s'agit d'un projet de transformation et de développement urbain pour Ottawa.

Lors de la première étape du processus de mise en œuvre, Bibliothèque et Archives Canada a manifesté son intérêt en vue d'un éventuel partenariat avec la Bibliothèque publique d'Ottawa. Le 8 mars 2016, le C.A. a approuvé la motion n° 20160308/10 en vue d'entreprendre un processus de planification simultanée pour la réalisation d'une Bibliothèque centrale autonome (propre à la BPO) et d'une installation conjointe BPO-

BAC. Le 12 avril 2016, le C.A. recevait le rapport OPLB-2016-0141 sur le projet de construction de la Bibliothèque centrale et approuvait la motion n° 20160412/4 visant à lancer le processus de sélection d'un emplacement, y compris un appel à propositions d'emplacements.

Le présent rapport a pour objet de fournir des détails supplémentaires sur le processus de sélection d'un emplacement, et d'obtenir du C.A. l'approbation des critères d'évaluation recommandés, y compris les pondérations, afin d'enclencher les prochaines étapes nécessaires à la planification du projet. L'approbation du C.A. est également nécessaire pour autoriser le personnel à entamer le processus d'évaluation des emplacements et à rendre compte au C.A. des résultats de la première étape du processus d'évaluation des emplacements lors de la réunion du C.A. prévue en août 2016, à une date qui reste à confirmer.

DISCUSSION

Le processus en plusieurs étapes de sélection d'un emplacement a débuté en avril 2016 et doit se terminer à la fin de 2016. Il s'agit d'un processus complexe qui répond aux deux options du projet, c'est-à-dire l'installation autonome de la BPO et l'installation partagée avec BAC. La BPO a retenu les services de la firme Deloitte pour faciliter le processus de sélection, en collaboration avec la BPO, BAC et le personnel de la Ville, sous l'égide de la directrice générale de la BPO. Le processus de sélection d'un emplacement est fondé sur les pratiques courantes, les politiques de la Ville et la législation pertinente, et comprend un volet de consultation publique. Afin que des recommandations éclairées soient proposées au C.A. puis au Conseil, le processus de sélection d'un emplacement comprend les étapes suivantes :

- Création d'un **inventaire** d'emplacements possibles (les « emplacements potentiels ») dans le secteur central;
- **Évaluation** des emplacements potentiels, fondée sur les critères d'évaluation approuvés par le C.A. et les pondérations associées;
- Réalisation d'une **vérification préalable**, notamment une analyse financière, des emplacements privilégiés, afin de déterminer les emplacements recommandés pour les projets d'installation autonome de la BPO et d'installation partagée avec BAC.

- **Recommandation** au C.A., dans le temps voulu, quant à l'emplacement ou aux emplacements privilégiés, suivie d'une demande de consentement d'acquisition adressée au Conseil.

Le processus global de sélection d'un emplacement est résumé dans le tableau 3. Chaque étape s'appuie sur deux schémas de planification concordants (installation autonome de la BPO et installation partagée avec BAC), dans l'attente d'une décision sur un partenariat éventuel.

Tableau 3 : Processus de sélection d'un emplacement

Activité	Calendrier
Processus de sélection	Avril – décembre 2016
Création d'un inventaire des emplacements	Avril – juillet 2016
Participation du public (critères de sélection)	Mai – juin 2016
Élaboration et approbation des critères d'évaluation des emplacements	Avril – juillet 2016
Évaluation des emplacements	Juillet – août 2016
Vérification préalable des emplacements privilégiés	Août – octobre 2016
Recommandations visant un emplacement	Décembre 2016

Les sections qui suivent traitent de l'inventaire des emplacements privilégiés et du processus d'évaluation des emplacements.

A. Création de l'inventaire des emplacements privilégiés

Un inventaire des emplacements privilégiés a été dressé par le Bureau des partenariats et du développement en immobilier (BPDI) de la Ville d'Ottawa. Les emplacements doivent répondre à deux critères obligatoires pour être inclus dans l'inventaire :

1. **Emplacement dans le secteur central** : En juin 2015, le C.A. a approuvé le secteur central du centre-ville¹ comme emplacement géographique de la nouvelle Bibliothèque centrale. Les limites de ce secteur sont la rivière des Outaouais au nord, Albert / Gloucester / Lisgar au sud, King Edward à l'est et la ligne Trillium (station Bayview) à l'ouest.
2. **Superficie minimale** : La superficie d'une installation autonome pour la Bibliothèque centrale d'Ottawa doit être d'au moins 3 720 m² (40 000 pi²). Celle d'une installation partagée avec Bibliothèque et Archives Canada doit être d'au moins 6 000 m² (64 500 pi²).

Les terrains examinés pour figurer dans l'inventaire des emplacements privilégiés étaient les suivants :

- Les terrains appartenant à la Ville;
- Les emplacements désignés dans le cadre du processus de demande de manifestation d'intérêt;
- Les emplacements désignés dans le cadre du processus d'appel;
- Les emplacements désignés pas suite d'une expertise technique, sous la direction d'experts en la matière du BPDJ.

Les renseignements détaillés, notamment en matière de zonage ou d'attributs, visant chaque emplacement privilégié de l'inventaire ont été recueillis par le BPDJ pour être utilisés dans le processus d'évaluation. La liste des emplacements privilégiés sera publiée une fois que le C.A. aura approuvé les critères d'évaluation et les pondérations associées. Ce jalonnement, validé par le commissaire à l'équité, permettra de garantir l'intégrité et l'indépendance du processus d'approbation des critères d'évaluation des emplacements. Les détails entourant la parution de la liste des emplacements privilégiés seront fournis ultérieurement.

La propriété municipale située au 557, rue Wellington figure dans l'inventaire des emplacements privilégiés. En plus de convenir pour la construction d'une Bibliothèque centrale, cet emplacement est utilisé à deux autres fins :

¹ Défini en tant que désignation d'utilisation du sol du secteur central (« Secteur central ») dans le Plan officiel, également illustré comme secteur « A » à l'annexe 1 du Règlement de zonage 2008-250.
<http://documents.ottawa.ca/sites/documents.ottawa.ca/files/documents/cap089614.pdf>

- Il pourrait servir d'emplacement exemplaire ou de comparateur lors de l'analyse financière et de rentabilité;
- Il pourrait présenter une valeur de levier financier dans l'élaboration du cadre financier.

B. Processus d'évaluation des emplacements

L'évaluation des emplacements est un processus en plusieurs étapes faisant appel à des ressources internes et externes ainsi qu'à des experts en la matière. Des services consultatifs externes sont fournis par la firme Deloitte, dont voici les rôles et responsabilités :

- Faciliter le processus d'évaluation;
- Soumettre des critères d'évaluation à l'approbation du C.A.;
- Effectuer l'analyse financière requise associée à la vérification préalable;
- Produire des rapports liés au processus d'évaluation des emplacements, afin d'appuyer les recommandations faites au C.A. et au Conseil sur un ou des emplacements privilégiés.

Un Comité d'évaluation des emplacements a été constitué pour évaluer les emplacements privilégiés au regard des critères approuvés. Ce comité pluridisciplinaire est composé de représentants internes et externes. La composition du comité chargé du volet d'installation autonome de la BPO est fournie dans le tableau 4 ci-dessous :

Tableau 4 : Comité d'évaluation des emplacements – Installation autonome de la BPO

Président (sans droit de vote)	Bing Bing Wang, vice-président, Conseils en infrastructure, Deloitte
Externe	David Leinster, partenaire, The Planning Partnership* James Parakh, gestionnaire, Urban Design*, City of Toronto David Gordon, directeur, School of Urban and Regional Planning, Université Queen's *Membre du Comité d'examen du design urbain de la

	Ville d'Ottawa
Ville d'Ottawa	John Smit, gestionnaire, Élaboration de politiques et Design urbain Robin Souchen, gestionnaire, Initiatives stratégiques en immobilier
Bibliothèque publique d'Ottawa	Elaine Condos, directrice, Projet de la Bibliothèque centrale Richard Stark, chef de service, Développement des installations

La composition du Comité d'évaluation des emplacements de l'éventuelle installation partagée avec BAC est la même que pour l'installation autonome, avec l'ajout de **deux (2) représentants de BAC** :

- Serge Corbeil, directeur général, Biens immobiliers
- Mario Gasperetti, gestionnaire, Planification des investissements et Gestion de portefeuille

Un commissaire à l'équité indépendant, Peter Woods, The Public Sector Company, est une ressource disponible pour le Comité d'évaluation des emplacements, qui surveille le processus afin d'en garantir la transparence.

Le Comité fonctionnera par consensus. Voici ses rôles et responsabilités :

Évaluation préalable

- Examen et acceptation des critères provisoires recommandés pour l'évaluation des emplacements, y compris les facteurs de pondération associés;
- Examen des renseignements détaillés relatifs à chaque emplacement privilégié de l'inventaire.

Évaluation

- Participation au premier atelier de consensus dans l'évaluation des emplacements, qui comporte les activités suivantes :

- Visite à pied de tous les emplacements de l'inventaire;
- Évaluation de tous les emplacements privilégiés figurant dans l'inventaire pour les deux options de projet;
- Consensus sur les emplacements finalistes, avant les étapes suivantes.

Évaluation finale

- Participation au second atelier de consensus dans l'évaluation des emplacements, qui comporte les activités suivantes :
 - Examen des emplacements finalistes après l'achèvement du processus de vérification préalable;
 - Recommandation(s) par consensus d'un ou plusieurs emplacements privilégiés pour chaque option de projet.

Processus d'évaluation

Le rapport de la firme Deloitte exposant en détail les critères d'évaluation des emplacements et la justification des critères est fourni en tant que document 1. Les considérations générales de classement et les directives d'évaluation ont été déterminées pour le processus d'évaluation et acceptées par le Comité. Ce sont les mêmes pour les deux types d'installation, autonome ou partagée avec BAC.

Les notes attribuées sont les suivantes :

- **100 %** – L'emplacement dépasse considérablement les exigences
- **85 %** – L'emplacement dépasse les exigences
- **70 %** – L'emplacement satisfait aux exigences
- **50 %** – L'emplacement satisfait partiellement aux exigences
- **0 %** – L'emplacement ne satisfait pas aux exigences

On retrouve deux séries de **critères d'évaluation** qui serviront au processus d'évaluation des emplacements. La première série est constituée de critères d'évaluation préalable et la seconde de critères d'évaluation détaillée. Ces critères sont appliqués de la manière suivante :

- Les emplacements sont évalués au regard des critères d'évaluation préalable approuvés.

- Le total de la pondération pour les critères d'évaluation préalable est de 100 points.
- Le pointage de pondération pour chaque critère correspond au résultat (%) multiplié par la pondération applicable (points).
- Le résultat global d'évaluation préalable correspond à la somme des résultats pondérés pour tous les critères d'évaluation préalable.

Trois exigences obligatoires doivent être satisfaites dans l'évaluation préalable :

1. L'emplacement doit permettre la conception et la construction d'une installation accessible aux personnes handicapées (critère S-1);
2. L'emplacement doit obtenir un résultat supérieur à 0 % sur une superficie suffisante pour permettre l'application du programme d'édifice fonctionnel (critère S-2);
3. Un résultat d'au moins 70 points sur une possibilité de 100 doit être obtenu lors de l'évaluation préalable.

Les emplacements potentiels satisfaisant à ces exigences sont ensuite évalués par rapport aux critères d'évaluation détaillée. Ceux qui ne respectent pas ces critères ne sont pas soumis à une évaluation détaillée.

Les critères d'évaluation détaillée sont appliqués de la manière suivante :

- Le total de la pondération pour les critères d'évaluation détaillée est de 100 points.
- Le pointage de pondération pour chaque critère correspond au résultat (%) multiplié par la pondération applicable (points).
- Le résultat global d'évaluation détaillée correspond à la somme des résultats pondérés pour tous les critères d'évaluation détaillée.

Le calcul du résultat total d'évaluation correspond au résultat d'évaluation préalable auquel s'ajoute le résultat d'évaluation détaillée, divisé par deux. Le classement des emplacements sera fondé sur les résultats totaux d'évaluation.

C. Critères d'évaluation des emplacements

Les critères recommandés d'évaluation des emplacements ont été élaborés en fonction des éléments suivants :

- Commentaires du public;
- Travaux préliminaires des experts en la matière du BPDJ;
- Pratiques exemplaires et expertise technique.

La firme Deloitte a facilité l'élaboration de critères provisoires, notamment des pondérations fondées sur les données mentionnées plus haut et en consultation avec le Comité d'évaluation des emplacements. Les critères et les pondérations recommandées ont été acceptés par le Comité. Ce processus a été surveillé par le commissaire à l'équité.

Les critères recommandés d'évaluation des emplacements sont exposés en détail ci-dessous, tant pour une installation autonome de la BPO que pour une installation partagée avec BAC. Les motifs d'inclusion de chaque critère sont expliqués dans le rapport de Deloitte.

Critères d'évaluation recommandés : installation autonome de la BPO

On compte sept critères d'évaluation préalable, totalisant 100 points et regroupés dans trois catégories :

- Attributs physiques de l'emplacement (40 points);
- Accessibilité (40 points);
- Emplacement dans le secteur central (20 points).

Sur ces sept critères, un est pondéré à 25 points, deux à 20 points, deux à 15 points et un à 5 points. On retrouve également un critère obligatoire, auquel il faut répondre par oui ou par non.

On retrouve douze (12) critères d'évaluation détaillée totalisant 100 points et regroupés dans quatre catégories :

- Capacité physique de l'emplacement (20 points);
- Pertinence contextuelle (20 points);

- Possibilité de contribuer à des initiatives de planification et de développement municipal (35 points);
- Obstacles (25 points).

Sur ces douze critères, un est pondéré à 15 points, cinq à 10 points, un à 8 points, un à 7 points et quatre à 5 points.

Les critères d'évaluation préalable sont énumérés dans le tableau 5, et ceux d'évaluation détaillée sont décrits dans le tableau 6.

Tableau 5 : Critères d'évaluation préalable : installation autonome de la BPO

Point	Critère d'évaluation	Description	Pondération
Exigence obligatoire			Réussite/ échec
S-1	L'emplacement permet la conception et la construction d'une installation accessible aux personnes handicapées	Au plan légal, l'emplacement doit permettre la conception et la construction d'une installation conforme aux Normes de conception accessible de la Ville d'Ottawa (2 ^e édition, novembre 2015).	Oui / Non
Attributs physiques de l'emplacement			40 points
S-2	Superficie suffisante pour permettre l'application du programme d'édifice fonctionnel	Une superficie d'au moins 40 000 pi ² est requise pour l'installation autonome de la BPO. Une superficie de 60 000 pi ² ou plus est considérée comme excédant largement cette exigence.	20 points
S-3	La configuration et les caractéristiques de l'emplacement permettent une	La configuration de l'emplacement est régulière et ses caractéristiques devraient permettre la conception et la construction d'une installation novatrice	5 points

Point	Critère d'évaluation	Description	Pondération
	conception architecturale novatrice	et emblématique, sans défis importants.	
S-4	Visibilité de l'emplacement	Compte tenu des utilisations du sol adjacentes et de la topographie, l'emplacement devrait permettre à la nouvelle installation d'être entièrement visible depuis le plus de points de vue possible, avec des vues à longue et courte portée de qualité. L'emplacement devrait permettre à la nouvelle installation d'être entièrement visible depuis au moins deux approches.	15 points
Accessibilité			40 points
S-5	Accessibilité en transport en commun	L'emplacement devrait être le plus près possible d'une station de transport en commun existante ou planifiée. Il devrait être situé à moins de 400 mètres d'une station de train léger de la Ligne de la Confédération.	25 points
S-6	Accessibilité à pied et à vélo	L'emplacement devrait être situé près de trottoirs, de sentiers piétonniers et de pistes cyclables, existants ou planifiés, qui permettent aux visiteurs d'accéder facilement à la nouvelle installation en utilisant une infrastructure piétonnière ou cyclable sécurisée et accueillante.	15 points

Point	Critère d'évaluation	Description	Pondération
Emplacement dans le secteur central			20 points
S-7	Proximité du centre culturel et administratif de la ville	<p>L'emplacement devrait être central et situé à proximité d'un centre culturel et administratif existant ou planifié.</p> <p>Le niveau de préférence parmi les zones du secteur central décroît dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur un • Secteur deux • Secteur trois ou secteur quatre • Secteur cinq <p>Description des secteurs (carte jointe en tant que document 2):</p> <p>Secteur un</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délimité par le canal Rideau, la rue Lisgar, la rue Elgin, la rue Sparks, l'Escarpement et la rivière des Outaouais. • Le secteur un englobe les deux côtés des rues Elgin et Sparks. • Pôle majeur d'emploi et d'activité économique; englobe les parcs du Parlement et du canal, de même que d'importants points d'intérêt culturels nationaux et municipaux. <p>Secteur deux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ceinturé par la rue Elgin, la rue 	20 points

Point	Critère d'évaluation	Description	Pondération
		<p>Gloucester, l'avenue Bronson, l'Escarpement et la rue Sparks.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le secteur deux ne comprend pas les propriétés donnant sur le côté ouest de la rue Elgin et le côté sud de la rue Sparks.• District important de commerces et de bureaux; utilisations résidentielles croissantes en vue d'un aménagement polyvalent de densité élevée alimentant la Ligne de la Confédération du train léger. <p>Secteur trois</p> <ul style="list-style-type: none">• Ceinturé par l'avenue King Edward, l'avenue Laurier, le canal Rideau/rivière des Outaouais, la rue St-Patrick et la rue St-Andrew.• Centre important de congrès et de commerces de détail, notamment le marché By; quartier d'arts, de théâtre et de divertissement; destination touristique importante. <p>Secteur quatre</p> <ul style="list-style-type: none">• Délimité par l'Escarpement / avenue Bronson, la rue Albert, la rue Preston et la rivière des Outaouais.• Comprend un musée important, un parc pour la tenue de festivals et des terrains récemment destinés à	

Point	Critère d'évaluation	Description	Pondération
		<p>être aménagés dans le cadre des plaines LeBreton, avec des utilisations résidentielles et commerciales regroupées qui viendront compléter les quartiers environnants; l'Escarpement et l'aqueduc de fuite sont des éléments distinctifs.</p> <p>Secteur cinq</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ceinturé par la rue Preston, la rue Albert, la Ligne Trillium et la rivière des Outaouais. • Un aménagement polyvalent, axé sur le transport en commun, est prévu à la jonction de la Ligne de la Confédération et de la Ligne Trillium. 	
Total des points			100 points

Tableau 6 : Critères d'évaluation détaillée : installation autonome de la BPO

Point	Critère d'évaluation	Description	Pondération
Capacité physique de l'emplacement			20 points
D-1	Zonage	Il est préférable que le zonage actuel de l'emplacement permette la présence d'une bibliothèque.	5 points
D-2	La configuration et les caractéristiques de l'emplacement permettent	L'emplacement devrait offrir des possibilités de faire appel à une architecture durable et de limiter les	10 points

Point	Critère d'évaluation	Description	Pondération
	une conception durable et limitent les incidences sur l'environnement	incidences sur l'environnement.	
D-3	Proximité de places de stationnement payantes	L'emplacement devrait pouvoir accueillir des places de stationnement ou être situé à proximité de places de stationnement payantes.	5 points
Pertinence contextuelle			20 points
D-4	Les aménagements existants ou planifiés dans les environs seront complémentaires du caractère et de l'image de l'installation	Les aménagements actuels ou prévus dans les environs doivent mettre en valeur le caractère du quartier, optimiser l'échelle de l'aménagement et promouvoir l'image de tout le secteur, sans avoir de répercussions négatives sur le caractère et l'image de la nouvelle bibliothèque.	10 points
D-5	Proximité d'installations culturelles, commerciales, résidentielles et institutionnelles, existantes ou planifiées, complémentaires en matière de fonction et d'utilisation	L'emplacement devrait être dans un environnement diversifié et polyvalent de rue principale, où l'on retrouve d'autres installations pouvant offrir un soutien fonctionnel complémentaire (musées, institutions artistiques et culturelles, restaurants, cafés, commerces, divertissement, etc.) et attirer les résidents et les visiteurs dans le secteur.	10 points
Possibilités de contribuer aux initiatives municipales de planification et de développement			35 points
D-6	La construction de la nouvelle bibliothèque	L'emplacement doit permettre la construction d'une nouvelle bibliothèque	10 points

Point	Critère d'évaluation	Description	Pondération
	tiendrait lieu de catalyseur et de moteur économique pour le développement du secteur central	qui sert de catalyseur pour d'autres aménagements ou réaménagements, et qui stimule d'autres investissements publics et privés importants dans le secteur environnant.	
D-7	La construction de la nouvelle bibliothèque contribue aux politiques de développement, aux plans secondaires et aux objectifs de croissance axée sur le transport en commun et de densification	L'emplacement doit permettre la construction d'une nouvelle bibliothèque (un immeuble novateur et emblématique) afin de contribuer largement à l'atteinte des objectifs généraux de développement de la Ville.	10 points
D-8	La construction de la nouvelle bibliothèque contribue à la création d'un nouveau centre d'attraction et d'une identité municipale	L'emplacement doit permettre à la nouvelle bibliothèque (un immeuble municipal emblématique) d'être en position dominante pour devenir un centre d'attraction municipal essentiel et conférer un sentiment de fierté civique.	15 points
Obstacles			25 points
D-9	Aucun obstacle physique majeur	Il ne devrait y avoir aucun obstacle physique majeur associé à l'emplacement (p. ex. : nappe phréatique, capacité du sol, obstacles découlant de la zone d'influence adjacente à une ligne de train léger ou à un tunnel, droits aériens / titre de copropriété, exigence de démolition, etc.) pouvant retarder le calendrier du	7 points

Point	Critère d'évaluation	Description	Pondération
		projet et/ou entraîner des dépassements de coûts.	
D-10	Aucun obstacle de viabilisation majeur	Il ne devrait y avoir aucun obstacle de viabilisation majeur associé à l'emplacement (p. ex. : réfection ou déplacement de conduites de gaz, de lignes électriques, de canalisations d'eau, de drains pluviaux et d'égouts sanitaires, d'exigences en matière de routes ou de rues, etc.) pouvant retarder le calendrier du projet et/ou entraîner des dépassements de coûts.	5 points
D-11	Aucun obstacle environnemental majeur	Il ne devrait y avoir aucun obstacle environnemental majeur associé à l'emplacement (p. ex. : contamination, etc.) pouvant retarder le calendrier du projet et/ou entraîner des dépassements de coûts.	5 points
D-12	Aucun obstacle juridique majeur	Il ne devrait y avoir aucun obstacle juridique majeur associé à l'emplacement (p. ex. : privilèges, restrictions sur le titre et engagements, servitudes, propriétés partagées, etc.) pouvant retarder le calendrier du projet et/ou entraîner des dépassements de coûts.	8 points
Total des points			100 points

Critères d'évaluation recommandés : installation partagée entre la BPO et BAC

Les critères d'évaluation recommandés pour l'installation partagée entre la BPO et BAC reflètent ceux de l'option d'installation autonome.

On compte sept (7) critères d'évaluation préalable, totalisant 100 points. Ces critères sont identiques, y compris les pondérations, à ceux de l'installation autonome de la BPO.

L'installation partagée entre la BPO et BAC comporte quinze (15) critères d'évaluation détaillée traduisant le partenariat et totalisant également 100 points. Ces critères sont regroupés en quatre (4) catégories :

- Capacité physique de l'emplacement (16 points);
- Pertinence contextuelle (20 points);
- Possibilités de contribuer aux initiatives municipales et nationales de planification et de développement (39 points);
- Obstacles (25 points).

Sur ces quinze critères, deux sont pondérés à 9 points, trois à 8 points, quatre à 7 points, deux à 6 points, deux à 5 points et deux à 4 points.

Les critères d'évaluation préalable sont énumérés dans le tableau 7, et ceux d'évaluation détaillée sont décrits dans le tableau 8.

Tableau 7 : Critères d'évaluation préalable : installation partagée BPO-BAC

Point	Critères d'évaluation	Description	Pondération
Exigence obligatoire			Réussite/ échec
S-1	L'emplacement permet la conception et la construction d'une installation accessible aux personnes handicapées	Au plan légal, l'emplacement doit permettre la conception et la construction d'une installation conforme : <ul style="list-style-type: none">• Aux Normes de conception accessible de la Ville d'Ottawa (2^e édition, novembre 2015);	Oui / Non

Point	Critères d'évaluation	Description	Pondération
		<ul style="list-style-type: none"> Aux Normes d'accès facile aux biens immobiliers du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui portent sur la conception accessible pour l'environnement bâti (CAN/CSA-B651-04). 	
Attributs physiques de l'emplacement			40 points
S-2	Superficie suffisante pour permettre l'application du programme d'édifice fonctionnel	<p>Une superficie d'au moins 64 500 pi² est requise pour l'installation partagée BPO-BAC.</p> <p>Une superficie de 80 000 pi² ou plus est considérée comme excédant largement cette exigence.</p>	20 points
S-3	La configuration et les caractéristiques de l'emplacement permettent une conception architecturale novatrice	La configuration de l'emplacement est régulière et ses caractéristiques devraient permettre la conception et la construction d'une installation novatrice et emblématique, sans défis importants.	5 points
S-4	Visibilité de l'emplacement	<p>Compte tenu des utilisations du sol adjacentes et de la topographie, l'emplacement devrait permettre à la nouvelle installation d'être entièrement visible depuis le plus de points de vue possible, avec des vues à longue et courte portée de qualité.</p> <p>L'emplacement devrait permettre à la nouvelle installation d'être entièrement visible depuis au moins deux approches.</p>	15 points
Accessibilité			40 points

Point	Critères d'évaluation	Description	Pondération
S-5	Accessibilité en transport en commun	L'emplacement devrait être le plus près possible d'une station de transport en commun existante ou planifiée. Il devrait être situé à moins de 400 mètres d'une station de train léger de la Ligne de la Confédération.	25 points
S-6	Accessibilité à pied et à vélo	L'emplacement devrait être situé près de trottoirs, de sentiers piétonniers et de pistes cyclables, existants ou planifiés, qui permettent aux visiteurs d'accéder facilement à la nouvelle installation en utilisant une infrastructure piétonnière ou cyclable sécurisée et accueillante.	15 points
Emplacement dans le secteur central			20 points
S-7	Proximité du centre culturel et administratif de la ville	L'emplacement devrait être central et situé à proximité d'un centre culturel et administratif existant ou planifié. Le niveau de préférence parmi les zones du secteur central décroît dans l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Secteur un • Secteur deux • Secteur trois ou secteur quatre • Secteur cinq Description des secteurs (carte jointe en tant que document 2): Secteur un <ul style="list-style-type: none"> • Délimité par le canal Rideau, la rue Lisgar, la rue Elgin, la rue Sparks, 	20 points

Point	Critères d'évaluation	Description	Pondération
		<p>l'Escarpement et la rivière des Outaouais.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur un englobe les deux côtés des rues Elgin et Sparks. • Pôle majeur d'emploi et d'activité économique; englobe les parcs du Parlement et du canal, de même que d'importants points d'intérêt culturels nationaux et municipaux. <p>Secteur deux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ceinturé par la rue Elgin, la rue Gloucester, l'avenue Bronson, l'Escarpement et la rue Sparks. • Le secteur deux ne comprend pas les propriétés donnant sur le côté ouest de la rue Elgin et le côté sud de la rue Sparks. • District important de commerces et de bureaux; utilisations résidentielles croissantes en vue d'un aménagement polyvalent de densité élevée alimentant la Ligne de la Confédération du train léger. <p>Secteur trois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ceinturé par l'avenue King Edward, l'avenue Laurier, le canal Rideau/rivière des Outaouais, la rue St-Patrick et la rue St-Andrew. • Centre important de congrès et de commerces de détail, notamment le 	

Point	Critères d'évaluation	Description	Pondération
		<p>marché By; quartier d'arts, de théâtre et de divertissement; destination touristique importante.</p> <p>Secteur quatre</p> <ul style="list-style-type: none">• Délimité par l'Escarpement / avenue Bronson, la rue Albert, la rue Preston et la rivière des Outaouais.• Comprend un musée important, un parc pour la tenue de festivals et des terrains récemment destinés à être aménagés dans le cadre des plaines LeBreton, avec des utilisations résidentielles et commerciales regroupées qui viendront compléter les quartiers environnants; l'Escarpement et l'aqueduc de fuite sont des éléments distinctifs. <p>Secteur cinq</p> <ul style="list-style-type: none">• Ceinturé par la rue Preston, la rue Albert, la Ligne Trillium et la rivière des Outaouais. <p>Un aménagement polyvalent, axé sur le transport en commun, est prévu à la jonction de la Ligne de la Confédération et de la Ligne Trillium.</p>	
Total des points			100 points

Tableau 8 : Critères d'évaluation détaillée : installation partagée BPO-BAC

Point	Critères d'évaluation	Description	Pondération
Capacité physique de l'emplacement			16 points
D-1	Zonage	Il est préférable que le zonage actuel de l'emplacement permette la présence d'une bibliothèque/archives.	4 points
D-2	La configuration et les caractéristiques de l'emplacement permettent une conception durable et limitent les incidences sur l'environnement	L'emplacement devrait offrir des possibilités de faire appel à une architecture durable et de limiter les incidences sur l'environnement.	8 points
D-3	Proximité de places de stationnement payantes	L'emplacement devrait pouvoir accueillir des places de stationnement ou être situé à proximité de places de stationnement payantes.	4 points
Pertinence contextuelle			20 points
D-4	Les aménagements existants ou planifiés dans les environs seront complémentaires du caractère et de l'image de l'installation	Les aménagements actuels ou prévus dans les environs doivent mettre en valeur le caractère du quartier, optimiser l'échelle de l'aménagement et promouvoir l'image de tout le secteur, sans avoir de répercussions négatives sur le caractère et l'image de la nouvelle installation de bibliothèque-archives.	8 points
D-5	Proximité d'installations culturelles, commerciales, résidentielles et institutionnelles,	L'emplacement devrait être dans un environnement diversifié et polyvalent de rue principale, om l'on retrouve d'autres installations pouvant offrir un soutien	6 points

Point	Critères d'évaluation	Description	Pondération
	existantes ou planifiées, complémentaires en matière de fonction et d'utilisation	fonctionnel complémentaire (musées, institutions artistiques et culturelles, restaurants, cafés, commerces, divertissement, etc.) et attirer les résidents et les visiteurs dans le secteur.	
D-6	Proximité d'installations gouvernementales, existantes ou planifiées, complémentaires au plan de la fonction et de l'utilisation	L'emplacement devrait être à proximité d'autres installations gouvernementales susceptibles de mettre en valeur la fonction et l'utilisation de la nouvelle installation de bibliothèque-archives.	6 points
Possibilités de contribuer aux initiatives municipales et nationales de planification et de développement			39 points
D-7	La construction de la nouvelle installation de bibliothèque-archives tiendrait lieu de catalyseur et de moteur économique pour le développement du secteur central	L'emplacement doit permettre la construction d'une nouvelle installation de bibliothèque-archives qui sert de catalyseur pour d'autres aménagements ou réaménagements, et qui stimule d'autres investissements publics et privés importants dans le secteur environnant.	7 points
D-8	La construction de la nouvelle installation de bibliothèque-archives contribue aux politiques de développement, aux plans secondaires et aux objectifs de croissance axée sur le transport en commun et de	L'emplacement doit permettre la construction d'une nouvelle installation de bibliothèque-archives (un immeuble novateur et emblématique) afin de contribuer largement à l'atteinte des objectifs généraux de développement de la Ville.	7 points

Point	Critères d'évaluation	Description	Pondération
	densification		
D-9	La construction de la nouvelle installation de bibliothèque-archives contribue au Plan détaillé de la Commission de la capitale nationale (CCN)	L'emplacement doit permettre la construction d'une nouvelle installation de bibliothèque-archives afin de contribuer au Plan détaillé de la CCN, qui sert de cadre stratégique pour l'organisation d'activités fédérales, la gestion des propriétés et l'affectation d'emplacements pour des installations fédérales dans la Région de la capitale nationale.	7 points
D-10	La construction de la nouvelle installation de bibliothèque-archives contribue à la création d'un nouveau centre d'attraction et d'une identité municipale	L'emplacement doit permettre à la nouvelle installation de bibliothèque-archives (un immeuble municipal emblématique) d'être en position dominante pour devenir un centre d'attraction municipal essentiel et conférer un sentiment de fierté civique.	9 points
D-11	La construction de la nouvelle installation de bibliothèque-archives contribue à la création d'un nouveau centre d'attraction national qui profite à la capitale nationale et aux Canadiens	L'emplacement doit permettre à la nouvelle installation de bibliothèque-archives de promouvoir l'identité nationale, de représenter nettement les symboles nationaux et de devenir un centre d'intérêt essentiel de la Région de la capitale nationale.	9 points
Obstacles			25 points
D-12	Aucun obstacle physique	Il ne devrait y avoir aucun obstacle physique majeur associé à	7 points

Point	Critères d'évaluation	Description	Pondération
	majeur	l'emplacement (p. ex. : nappe phréatique, capacité du sol, obstacles découlant de la zone d'influence adjacente à une ligne de train léger ou à un tunnel, droits aériens / titre de copropriété, exigence de démolition, etc.) pouvant retarder le calendrier du projet et/ou entraîner des dépassements de coûts.	
D-13	Aucun obstacle de viabilisation majeur	Il ne devrait y avoir aucun obstacle de viabilisation majeur associé à l'emplacement (p. ex. : réfection ou déplacement de conduites de gaz, de lignes électriques, de canalisations d'eau, de drains pluviaux et d'égouts sanitaires, d'exigences en matière de routes ou de rues, etc.) pouvant retarder le calendrier du projet et/ou entraîner des dépassements de coûts.	5 points
D-14	Aucun obstacle environnemental majeur	Il ne devrait y avoir aucun obstacle environnemental majeur associé à l'emplacement (p. ex. : contamination, etc.) pouvant retarder le calendrier du projet et/ou entraîner des dépassements de coûts.	5 points
D-15	Aucun obstacle juridique majeur	Il ne devrait y avoir aucun obstacle juridique majeur associé à l'emplacement (p. ex. : privilèges, restrictions sur le titre et engagements, servitudes, propriétés partagées, etc.) pouvant retarder le calendrier du projet	8 points

Point	Critères d'évaluation	Description	Pondération
		et/ou entraîner des dépassements de coûts.	
Total des points			100 points

D. Processus de sélection d'un emplacement

Étape 1 – Évaluation des emplacements

L'évaluation des emplacements potentiels commencera une fois que le C.A. aura approuvé les critères d'évaluation. Les renseignements détaillés sur chaque emplacement potentiel préparés par le BPDJ seront distribués aux membres du Comité, qui pourront les examiner à la lumière des critères approuvés d'évaluation des emplacements (critères d'évaluations préalable et détaillée) avant le premier atelier de consensus dans l'évaluation des emplacements, et au commissaire à l'équité. L'atelier, mené sur plusieurs jours, comprendra une visite à pied des emplacements ainsi qu'une évaluation consensuelle et un classement de chaque emplacement potentiel.

À la fin du premier atelier de consensus dans l'évaluation des emplacements, le Comité s'entendra sur une liste par ordre de priorité des emplacements convenant tant à une installation autonome qu'à une installation partagée avec BAC.

Les résultats de ce classement seront fournis en août au C.A., qui les confirmera. Pour garantir la transparence du processus, le C.A. tiendra une réunion publique, qui traitera à huis clos d'un point portant sur l'évaluation des emplacements.

Sous réserve de la confirmation du C.A., une liste de trois emplacements au maximum sera dressée pour l'installation autonome de la BPO et pour l'installation partagée BPO-BAC, respectivement.

Étape 2 – Autre vérification préalable

L'étape suivante du processus de sélection implique une vérification préalable détaillée des emplacements retenus lors de l'étape 1, qui permet d'examiner plus en détail et pour chaque emplacement des considérations éventuelles d'aménagement et de

besoins financiers d'acquisition de terrain. Cette vérification préalable comprendra une évaluation quantitative et qualitative de chaque emplacement, qui permettra d'affiner davantage leur classement. Elle sera étayée par des discussions avec les propriétaires concernés afin de déterminer les paramètres budgétaires et de calendrier associés à l'acquisition d'un emplacement.

Cet exercice se soldera par une recommandation, fondée sur le classement affiné des emplacements, quant aux emplacements privilégiés pour la construction d'une installation autonome de la BPO et d'une éventuelle installation partagée BPO-BAC.

Étape 3 – Recommandation quant aux emplacements privilégiés

Au terme du processus de sélection d'un emplacement, une recommandation quant aux emplacements privilégiés et les motifs stratégiques de ce choix seront soumis au C.A. dans le cadre d'un descriptif décisionnel plus large qui définira les prochaines étapes du projet de construction de la Bibliothèque centrale. Le descriptif décisionnel comprendra en outre des recommandations entourant le partenariat éventuel avec BAC, une méthode de réalisation de projet et un cadre financier.

Après examen et approbation du C.A., les étapes suivantes recommandées, y compris l'emplacement privilégié pour la construction de la Bibliothèque centrale, seront proposées au Conseil, aux fins d'examen et d'approbation. Après l'approbation du Conseil, le projet sera mis en œuvre.

E. Résumé

Le présent rapport a pour objet d'obtenir l'approbation par le C.A. des critères recommandés d'évaluation des emplacements, y compris les pondérations, afin de lancer les étapes suivantes du processus de sélection d'un emplacement pour la construction d'une installation autonome de la BPO et d'une éventuelle installation partagée BPO-BAC. Au terme du processus d'évaluation, les recommandations d'emplacements les plus adéquats seront soumises au C.A. à la fin de 2016.

CONSULTATION

La consultation fait partie intégrante du processus de planification. La consultation et l'échange d'information se sont faits à l'aide de diverses méthodes, notamment des réunions publiques et une collecte de renseignements par voie électronique.

Réunions publiques

Deux réunions traditionnelles consécutives se sont déroulées le 16 mai 2016 à l'hôtel de ville d'Ottawa afin de recueillir les commentaires des résidents sur ce qu'ils estiment être le plus important au moment de choisir un emplacement pour la construction d'une Bibliothèque centrale. Quatre-vingt-dix-huit (98) participants ont assisté à la première séance tenue de 16 h à 18 h, et 79 participants à celle organisée de 19 h à 21 h. Les séances de consultation s'appuyaient sur les commentaires de Tim Tierney, président du C.A., du maire Jim Watson et de Danielle McDonald, directrice générale de la BPO. Des exercices en groupe animés aux tables étaient prévus, notamment une table ronde au cours de laquelle les participants ont pu évoquer les facteurs de sélection les plus importants à leurs yeux. Ces exercices ont été suivis d'un examen des critères d'évaluation des emplacements appliqués par d'autres bibliothèques, puis d'un échange consensuel sur les dix plus importants facteurs d'évaluation. Après une présentation de Judy Hare, ancienne DG de la Bibliothèque publique d'Halifax, les participants de chaque table ont dressé la liste de leurs dix critères de sélection d'emplacements préférés.

La fusion et l'analyse des listes par PACE Public Affairs & Community Engagement ont donné lieu à l'émergence des thèmes privilégiés suivants :

1. **Accès** : Commentaires liés à la méthode utilisée pour se rendre à la Bibliothèque centrale, notamment le train léger, la marche, le vélo et l'automobile privée.
2. **Emplacement central ou densité du secteur** : Commentaires liés à l'emplacement de la future Bibliothèque centrale, dans un endroit central très peuplé ou fréquenté.
3. **Capacité à devenir une destination emblématique ou un point d'intérêt** : De nombreux participants ont indiqué que l'emplacement devait permettre la conception d'un immeuble emblématique.
4. **Parmi les considérations liées aux éléments extérieurs**, des commentaires ont été émis concernant le paysage de rue entourant l'installation et le souhait de voir aménager des espaces verts et ouverts.
5. **Parmi les considérations liées à l'environnement**, des commentaires ont été émis concernant la prise en compte de facteurs environnementaux dans le choix de l'emplacement.

6. **En matière stratégique**, des commentaires ont été émis concernant le fait que l'emplacement devait être choisi en fonction d'un résultat stratégique précis, par exemple un point central ou un catalyseur de développement économique.
7. **Grande superficie** : Plusieurs commentaires ont porté sur le fait que l'emplacement choisi devrait être assez vaste pour permettre un agrandissement futur.
8. La question de l'**accessibilité** a donné lieu à des commentaires sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
9. **Souplesse d'utilisation et capacité de servir à diverses fins** : Plusieurs commentaires ont été émis concernant la capacité de l'emplacement à intégrer une multitude d'utilisations.
10. **Coûts et viabilité financière** : Les opinions étaient variées en ce qui concerne la viabilité financière d'un emplacement.

Le rapport de la firme PACE note que la majorité des commentaires avaient trait aux deux premiers facteurs de la liste qui précède : « Accès » et « Emplacement central ou densité du secteur ». Le rapport de PACE est fourni dans son intégralité en tant que document 3.

Questionnaire en ligne

Un questionnaire en ligne, hébergé par Nanos Research, permettait aux particuliers de faire part de leur point de vue sur les critères de sélection d'un emplacement pour la Bibliothèque centrale d'Ottawa. Les participants à ce sondage étaient invités à noter des critères d'évaluation sur une échelle de 1 à 10, où 1 correspondait à un critère sans aucune importance et 10 à un critère très important. Les réponses ont ensuite été regroupées dans trois catégories : grande importance (résultat de 8 à 10), importance moyenne (résultat de 4 à 7) et aucune importance (résultat de 1 à 3). Au total, 2 401 questionnaires ont été remplis entre le 26 mai et le 9 juin 2016.

Voici les critères de sélection ayant reçu les résultats les plus élevés (de 8 à 10) :

1. Être accueillant pour les personnes handicapées
2. Être facile d'accès en autobus
3. Être facile d'accès à pied
4. Favoriser un sentiment de sécurité chez les clients de la bibliothèque
5. Être facile d'accès à vélo

6. Être facile d'accès depuis une nouvelle station du TLR

Moins de la moitié des participants au sondage ont répondu à une question ouverte sur d'autres facteurs importants. La réponse la plus fréquente à cette question faisait état d'un emplacement central au centre-ville.

Le rapport intégral de Nanos Research sur le questionnaire en ligne est joint en tant que document 4.

Les membres du comité ad hoc du C.A. et des représentants de Bibliothèque et Archives Canada ont été consultés. Par ailleurs, le Comité d'évaluation des emplacements a été consulté au sujet des critères d'évaluation provisoires.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Pour les motifs évoqués ci-après, il n'existe aucun obstacle juridique à la mise en œuvre des recommandations faites dans le rapport. Le rapport recommande l'application d'un processus de sélection d'un emplacement ouvert et transparent, notamment en ce qui concerne les critères de sélection et les pondérations, pour le projet de construction de la Bibliothèque centrale, un processus qui sera supervisé par un commissaire à l'équité. Ce processus tient compte de l'option d'une Bibliothèque centrale autonome et de celle d'une installation partagée découlant d'une manifestation d'intérêt de la part de Bibliothèque et Archives Canada, en vertu d'un éventuel partenariat avec la Bibliothèque publique d'Ottawa. Le Bureau du greffier municipal et chef du contentieux et le bureau d'Ottawa de Borden Ladner Gervais LLP ont été consultés lors de la préparation du rapport et ont fait part de leurs commentaires, notamment dans la rubrique sur les répercussions juridiques.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Il existe des répercussions en matière de risques. Ces risques ont été déterminés et expliqués dans le rapport et sont pris en compte par le personnel concerné.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Le financement du processus d'évaluation des emplacements provient du budget d'immobilisations de 2016 consacré au projet de construction de la Bibliothèque centrale.

RÉPERCUSSIONS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

Il n'y a pas de répercussions en matière d'accessibilité associées au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Il n'y a pas de répercussions technologiques associées au présent rapport.

PRIORITÉS DU MANDAT DU C.A.

La construction de la Bibliothèque centrale est une priorité stratégique approuvée du mandat 2015-2018 du C.A. et du Conseil municipal.

DOCUMENTS À L'APPUI

- Document 1 Deloitte, Ottawa Central Library Development Project, Site Selection Criteria, juillet 2016. *(en anglais seulement) (Suit immédiatement le rapport)*
- Document 2 Screening Assessment Criteria Item No. S-7 (en anglais seulement) *(Suit immédiatement le rapport)*
- Document 3 PACE Public Affairs & Community Engagement, *Summary Report: Public consultation in support of the Ottawa Bibliothèque centrale Development Project: In-person Consultation Sessions on Site Evaluation Criteria (16 mai 2016), 20 juin 2016.* (en anglais seulement) *(Suit immédiatement le rapport)*
- Document 4 Nanos Research, *Ranking potential location criteria for a new Bibliothèque centrale, Ottawa Public Library Consultation Summary,* juin 2016 (soumission 2016-850). (en anglais seulement) *(Suit immédiatement le rapport)*

SUITE À DONNER

Sous réserve de l'approbation par le C.A. des critères de sélection d'un emplacement, y compris les pondérations :

- La liste des emplacements potentiels sera diffusée;
- L'évaluation des emplacements potentiels au regard des critères approuvés sera entreprise.

Les résultats du processus d'évaluation des emplacements, notamment la confirmation de l'orientation à prendre au besoin, seront présentés au C.A. lors d'une réunion publique qui aura lieu en août, dans le cadre d'un point traité à huis clos.